

Comité Exécutif

Procès-verbal

Mercredi 3 juillet 2024 (14h00 – 16h30 CET)

Zoom

Interprétation en ANG, ES, FR

Bienvenue de la part de la Présidente, Yobana Bermúdez

Cliquez [ici](#) pour accéder à la présentation de la Présidente.

Adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal de la dernière réunion (05.06.24) : adoptés

Points d'action

- **État d'avancement des décisions prises lors de la réunion précédente : pour information**
- Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) :
 - Le MAC participera à la 36e session du Comité des Pêches (8-12 juillet 2024), en intégrant de préférence la délégation de l'UE.
 - Demande d'intégration de la délégation de l'UE acceptée par la DG MARE
 - Le Secrétaire Général assistera à l'ensemble de la session à Rome, tandis que la Présidente suivra certains points de l'ordre du jour en ligne.
- Composition de l'Assemblée générale :
 - Le Secrétaire Général poursuivra les efforts en matière de représentativité des membres.
 - Présentations introductives de l'AECOC, de la NOVA et de l'ESSA à prévoir pour la réunion du 3 juillet 2024.
 - Les efforts en matière de représentativité des membres sont en cours
 - Les présentations introductives sont programmées (14h45 CET)
- Plan d'action pour le milieu marin :
 - Lors d'une prochaine occasion, inviter des représentants de la Banque européenne d'investissement à faire une présentation sur les financements disponibles au-delà du Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture.
 - En attente
- Champ d'application :
 - Dans le cadre des futurs programmes de travail, mentionner explicitement la perspective de marché dans le titre des recommandations adoptées.
 - En cours



Indicateurs de durabilité

- **Présentation du projet VeriFish concernant un cadre d'indicateurs pour communiquer sur les modes de production et de consommation responsables des produits de la mer par Sara Pittonet Gaiarin, Trust-IT Services**

Cliquez [ici](#) pour accéder à la présentation.

Sara Pittonet Gaiarin (coordinatrice de VeriFish) a présenté le projet VeriFish. Ce projet est financé par la DG MARE dans le cadre de la campagne " Choose Your Fish " (Choisissez votre poisson) de la mission 2023 d'Horizon Europe. Mme Pittonet Gaiarin a expliqué que le projet durerait deux ans (jusqu'en avril 2026). Elle a indiqué que les conseillers politique de la DG MARE pour le projet sont Mme Roberta Zoppi et Mme Alessandra Portis, et que CINEA était l'agence de mise en œuvre chargée de l'exécution du projet. Le consortium VeriFish est composé de huit partenaires européens issus de huit pays différents : COMMpla, FORTH, Nofima, Eurofish, EuroFIR, Poseidon, PREMOTEC et Clupea Consultancy.

Mme Pittonet Gaiarin a présenté les cinq objectifs du projet : 1) établir un cadre d'indicateurs qui peuvent être utilisés comme base pour formuler des affirmations vérifiables concernant les durable produits de la mer, 2) établir une communauté de pratique (CoP pour "Community of Practice") d'organisations et de parties prenantes engagées dans la promotion des produits de la mer durables, 3) concevoir un prototype d'application Internet fournissant des fiches d'information et une représentation numérique du cadre d'indicateurs défini par le projet, afin de visualiser différents types d'indicateurs de manière uniforme pour un type de produit de la mer et un groupe de consommateurs spécifiques, 4) créer et distribuer des produits médiatiques et mener des campagnes de sensibilisation pour fournir des informations vérifiables sur les produits durable de la mer, et 5) fournir une recommandation de bonnes pratiques de l'UE quant à la manière d'organiser efficacement des campagnes de consommation durable de produits de la mer, et publier cette recommandation en tant qu'accord d'atelier du CEN (AACEN). Chacun de ces objectifs est lié à un résultat spécifique.

Mme Pittonet Gaiarin a indiqué que le consortium VeriFish rassemblait et évaluait les sources de données disponibles qui fournissent des informations sur les aspects de durabilité de la chaîne de valeur de la pêche. Elle a expliqué qu'une fois cette étape franchie, le projet élaborera un cadre portant sur quatre piliers : la nutrition et la santé, la production, le social et l'environnement. Mme Pittonet Gaiarin a indiqué que des indicateurs seraient élaborés pour chacun de ces piliers. Un outil de validation et d'évaluation communautaire sera également mis au point, dans le but d'améliorer la compréhension et l'utilisation des indicateurs. Ensuite, des fiches d'information seront créées pour alimenter divers produits médiatiques. L'objectif est de diffuser le cadre et de démontrer à quel point il est difficile de mesurer la durabilité dans la chaîne de valeur de la pêche.

Mme Pittonet Gaiarin a identifié les groupes de parties prenantes auxquels les différents résultats du projet étaient destinés, notamment les détaillants de produits de la mer/HoReCa, les consommateurs et les associations de consommateurs, les enfants, les organisations de bonnes pratiques standard, les citoyens de l'UE, les parties prenantes politiques et les agences de financement, les associations



et OP du secteur de l'aquaculture et les associations et Organisations de Producteurs du secteur de la pêche. Elle a ajouté que les membres du MAC pouvaient contribuer au projet en aidant à identifier les ensembles de données et à évaluer les priorités en matière d'indicateurs. La coordinatrice de VeriFish a attiré l'attention sur certains des produits médiatiques qui seront créés pour les enfants et les citoyens de l'UE à la suite du projet, tels que des jeux de cartes à support visuel type "flash cards", des cartes géographiques et des calendriers, ainsi que des affiches éducatives. Le projet entend s'appuyer sur des affirmations et des indicateurs vérifiables. Elle a également souligné certains des défis liés à la production et à la diffusion des produits médiatiques, tels que la nécessité pour le consortium de fournir des traductions en interne du matériel, la difficulté de la diffusion via les réseaux destinés aux enfants et le court laps de temps imparti pour la diffusion.

La coordinatrice de VeriFish a attiré l'attention sur d'autres projets de l'UE, mentionnant le projet jumeau Mr GoodFish, qui a été financé par le même appel et dont les objectifs sont similaires.

Mme Pittonet Gaiarin a donné un aperçu des membres du Conseil consultatif externe (External Advisory Board) du projet. Elle a également indiqué que VeriFish participerait à la conférence internationale Eurofish, qui se tiendra les 25 et 26 septembre 2024 en Espagne.

- **Échange de points de vue**

Janne Posti (Conxemar) a demandé des informations sur le projet présenté, lié à l'initiative de la DG MARE visant à développer trois indicateurs de durabilité spécifiques à la pêche via le CSTEP, sur la base des informations de l'OCM. M. Posti a également demandé comment le projet aborderait la durabilité sociale, étant donné qu'il n'existe pas de norme à l'échelle mondiale.

Christine Absil (Clupea Consultancy) a indiqué que le consortium du projet n'était initialement pas au courant de l'initiative de la DG MARE sur les indicateurs de durabilité. Lorsqu'elle est devenue membre du consortium, sous l'égide de Clupea Consultancy, elle a attiré l'attention sur cette initiative. Le Président du Groupe de Travail d'Experts du CSTEP responsable a été invité à devenir membre du Conseil Consultatif Externe du projet, après accord avec le comité directeur de VeriFish et ressources disponibles. Mme Absil a expliqué que si le projet et l'initiative de la DG MARE pouvaient sembler similaires, le CSTEP se concentre sur la définition de la durabilité et le développement de méthodes, tandis que le projet VeriFish vise à communiquer sur la base des méthodes déjà développées. Des échanges auront lieu pour veiller à ce que le projet et l'initiative concordent.

Sara Pittonet Gaiarin (coordinatrice de VeriFish) a indiqué que le rapport du CSTEP avait été partagé au sein du consortium et qu'il sera pris en compte par le projet. En ce qui concerne les indicateurs sociaux, Mme Pittonet Gaiarin a répondu que le projet utilisera les indicateurs disponibles.

Christine Absil (Clupea Consultancy), concernant les indicateurs sociaux, a répondu que le projet utilisera les données de la FAO. Le projet devra collecter des informations à partir des indicateurs disponibles. Comme il n'y a pas assez d'informations et de données pour certains indicateurs, le projet mettra en évidence les lacunes.



Paul Thomas (EAPO) a fait remarquer qu'il restait beaucoup de travail à faire sur le concept de durabilité. M. Thomas s'est enquis du manque de représentation du secteur de la pêche au sein du Conseil Consultatif Externe du projet. Il a demandé des informations sur la manière dont les parties prenantes du secteur de la pêche seraient contactées et consultées au cours du projet.

Sara Pittonet Gaiarin (coordinatrice de VeriFish) a reconnu que le Conseil Consultatif Externe ne couvrirait pas tous les groupes de parties prenantes et a indiqué que d'autres membres pourraient être acceptés. D'ici octobre 2024, un projet de cadre sera probablement prêt, afin que les parties prenantes puissent s'impliquer et apporter leur contribution. Les parties prenantes seront impliquées de différentes manières, en particulier dans le développement de matériel de communication.

Pierre Commère (PACT'ALIM) s'est dit préoccupé par le niveau d'ambition élevé du projet, même s'il est principalement axé sur la communication. M. Commère a demandé plus d'informations sur la méthodologie utilisée pour élaborer les indicateurs. Selon lui, il y aurait des difficultés entre le développement des indicateurs et les résultats du projet. Il existe déjà plusieurs initiatives en matière de critères environnementaux, telles que les indicateurs de durabilité de la pêche du CSTEP et les Règles relatives à la définition des catégories d'empreinte environnementale des produits pour les produits de la pêche en mer. Il a affirmé que la création d'une dynamique était positive, mais que les objectifs manquaient de clarté. En ce qui concerne l'implication des parties prenantes, il a souhaité savoir si seuls les produits de la pêche frais seraient couverts. Le Conseil Consultatif Externe du projet n'a pas inclus de représentants du secteur de la transformation, qui est le secteur responsable de l'étiquetage des produits.

Christine Absil (Clupea Consultancy) a répondu que la liste des parties prenantes n'était pas exhaustive et que les contributions d'autres acteurs de la chaîne d'approvisionnement de la pêche seront acceptées. Mme Absil a reconnu que la création d'indicateurs suscitait des inquiétudes. Néanmoins, l'un des membres du consortium, la société de conseil Poseidon, possède une grande expérience dans le développement d'indicateurs. Elle a souligné que le projet se concentre sur l'évaluation des indicateurs existants plutôt que sur le développement de nouveaux indicateurs.

Sara Pittonet Gaiarin (coordinatrice de VeriFish) a rappelé la méthodologie du projet et a ajouté qu'il y aura un processus de validation pour les prototypes à développer.

La Présidente a encouragé les membres à soumettre toute question supplémentaire concernant le projet au Secrétaire Général, afin que celles-ci puissent être transmises au consortium du projet.

Le Secrétaire Général a indiqué qu'avant la réunion, il avait reçu un courriel de Mme Absil concernant une éventuelle formalisation de l'implication du MAC dans le projet VeriFish.

Christine Absil (Clupea Consultancy) a déclaré qu'étant donné que plusieurs membres seraient probablement intéressés à participer au projet, il serait selon elle pertinent que le Secrétaire Général devienne membre du Conseil Consultatif Externe, facilitant ainsi la liaison entre le projet et le MAC.



La Présidente a suggéré qu'une fois que le projet VeriFish aurait officiellement invité le MAC à s'impliquer, une décision officielle du Comité Exécutif pourrait être prise lors de la prochaine réunion ou, au préalable, par le biais d'une consultation écrite.

Composition de l'Assemblée générale

- **Présentation de certains des membres les plus récents :**

Le Secrétaire Général a rappelé que l'AECOC, la NOVA et l'ESSA ont été précédemment approuvés par le Comité Exécutif en tant que membres du MAC par le biais de demandes urgentes envoyées par courriel.

- **AECOC**

Cliquez [ici](#) pour accéder à la présentation.

Àngels Segura (AECOC) a présenté l'AECOC, l'association espagnole des fabricants et des distributeurs, fondée en 1977. L'AECOC compte plus de 34 000 membres, dont 85 % sont des PME, qui représentent collectivement 20 % du PIB de l'Espagne. À sa création, l'objectif premier de l'AECOC était de créer un système de codes-barres et de normaliser les processus liés aux codes-barres afin de rationaliser la transmission des données et la facturation. Mme Segura a déclaré que l'organisation est membre du GS1, qui est le groupe de coordination de l'Europe, veillant à ce que tous les opérateurs travaillent de manière cohérente afin d'améliorer l'efficacité opérationnelle. L'AECOC joue un rôle important dans la mise en relation des producteurs et des fournisseurs, apportant une valeur ajoutée grâce à ses connaissances approfondies et à ses efforts en matière de normalisation.

Mme Segura a expliqué que la mission de l'AECOC est de transmettre et de partager des connaissances afin d'améliorer l'efficacité des chaînes de valeur. L'organisation travaille dans divers domaines, notamment le marketing, la logistique et l'administration. L'AECOC organise 19 conférences mensuelles afin de promouvoir les interactions entre les producteurs et les autres parties prenantes. Mme Segura, qui supervise les secteurs maritimes de l'AECOC en Espagne, représente plus de 1 000 organisations et entreprises. Le Comité Exécutif de l'AECOC est composé de 24 entreprises, dont des grossistes et des détaillants. L'AECOC organise également un congrès annuel, le prochain étant prévu pour 2025.

Mme Segura a donné des exemples de la manière dont la normalisation a amélioré l'efficacité dans le secteur maritime. Elle a mis en avant le service ShopperView de l'AECOC, qui suit le comportement des consommateurs au cas par cas. L'AECOC analyse également les tendances des produits dans les points de vente, propose des webinaires sur les changements législatifs, cartographie les tendances pays par pays et surveille les produits de la mer pour s'assurer que les opérateurs comprennent les actions et les opérations des différents acteurs de leur chaîne de valeur. L'organisation publie également des magazines annuels.

- **Dutch Fish Auctions Association, ou Association néerlandaise des criées au poisson (NOVA)**



Pim Visser (NOVA) a présenté la Dutch Fish Auctions Association, ou Association néerlandaise des criées au poisson (NOVA). Il a expliqué que la NOVA est une organisation qui représente six organisations de vente à la criée opérant sur huit sites à travers les Pays-Bas, la principale vente à la criée se tenant à Urk, où se trouve également le centre de traitement du poisson blanc. Les criées au poisson jouent un rôle important en tant qu'intermédiaire entre la mer et la terre, et celles des Pays-Bas utilisent un style de criée hollandaise, un système inversé de vente à la criée dans lequel le prix du poisson diminue d'un euro au fur et à mesure que le temps s'écoule.

M. Visser a expliqué que les Pays-Bas pratiquent la gestion conjointe des quotas de pêche depuis 1993, tous les poissons étant enregistrés par le biais d'une vente à la criée. Cela inclut les langoustines et les crevettes grises. M. Visser a souligné que, malgré l'importance de ces ventes à la criée, les débarquements ont diminué de 50 % et la valeur de 29 % au cours des cinq dernières années.

M. Visser a souligné que l'objectif de la NOVA est de rester en contact avec le marché tout en veillant au respect de la législation européenne, notamment en matière de traçabilité et de pesée. Il a indiqué que l'association avait des liens avec des organisations similaires en France et en Belgique.

- **European Salmon Smokers Association, ou Association européenne des fumeurs de saumon (ESSA)**

Cliquez [ici](#) pour accéder à la présentation.

Marian Brestovansky (ESSA) a présenté la European Salmon Smokers Association, ou Association européenne des fumeurs de saumon (ESSA), une organisation qui représente l'industrie européenne du fumage de saumon et qui s'efforce de promouvoir son image au niveau de l'Union européenne. L'ESSA a une Assemblée générale et un Groupe de Travail, et compte actuellement 12 membres issus de sociétés. En outre, des observateurs, généralement des membres nationaux, y prennent part. M. Brestovansky a expliqué que l'ESSA a été fondée principalement en tant qu'organisme technique, l'une de ses initiatives notables étant la création d'une base de données sur la listériose accessible aux membres. Les activités de l'association se sont étoffées afin d'inclure la représentation du secteur au niveau de l'UE et la collaboration avec une variété de parties prenantes. Il a souligné que l'ESSA se consacre à l'examen des questions liées au secteur et encourage le partage des connaissances entre ses membres. L'un des principaux objectifs reste d'aborder et de traiter les questions techniques, tous les membres étant tenus de mettre en œuvre le Guide d'Hygiène de l'ESSA, afin de garantir l'application de normes cohérentes dans l'ensemble de l'industrie.

Programme de Travail de l'Année 8 (2023-2024)

- **Mise à jour relative à la mise en œuvre des objectifs à atteindre par Pedro Reis Santos, Secrétaire Général**

Le Secrétaire Général a fait le point sur la mise en œuvre des objectifs à atteindre dans le cadre de la huitième année opérationnelle (2023-2024). Le Secrétaire Général a rappelé que l'année opérationnelle s'étend d'octobre à septembre. Pour recevoir la subvention annuelle fournie par la Commission européenne, le MAC doit atteindre au moins 50 % des objectifs fixés. Il a souligné les huit grandes priorités définies dans le programme de travail.



Le Secrétaire Général a ensuite donné un aperçu détaillé de la mise en œuvre des recommandations prévues pour les huit années opérationnelles :

- Justification et communication des allégations environnementales explicites : L'avis sur la « Justification et communication des allégations environnementales explicites (directive sur les allégations écologiques) » a été adopté le 30 novembre 2023.
- Programme de Travail de l'EUMOFA : L'avis sur le « Programme de Travail de l'EUMOFA, y compris les suggestions de sujets d'analyse et de discussions » a été adopté le 5 juin 2024.
- Analyse des aspects liés au marché du nouveau Règlement relatif au contrôle des pêches : L'avis sur les « Termes de Référence de l'étude sur les systèmes et procédures de traçabilité réalisables pour les produits de la pêche et de l'aquaculture préparés et conservés » a été adopté le 24 mai 2024.
- Proposition législative sur le cadre pour un système alimentaire durable : La publication de la proposition législative par la Commission européenne a été reportée et il reste difficile de savoir si cette proposition sera toujours publiée. Il n'a donc pas été possible de respecter l'engagement.
- Rapport économique annuel 2024 sur la flotte de pêche de l'UE : L'avis sur le « Rapport économique annuel du CSTEP sur la flotte de pêche de l'UE (2024) » a été publié le 31 janvier 2024.
- Rapport annuel sur la mise en œuvre en 2023 de l'Obligation de Débarquement (en particulier les nouveaux développements par rapport aux avis précédents) : Au lieu de préparer des avis sur la mise en œuvre de l'Obligation de Débarquement en 2023, le Groupe de Travail 1 a décidé de se concentrer sur l'évaluation en cours de l'Obligation de Débarquement. Le Secrétariat a fait circuler un questionnaire aux membres, l'objectif étant de remplir l'engagement lors de la réunion de septembre 2024.
- Transition énergétique (augmentation des coûts des intrants opérationnels) : L'avis sur la « Transition énergétique du secteur de la pêche et de l'aquaculture de l'UE » a été adopté le 29 avril 2024.
- Plan d'action pour le milieu marin : L'avis sur « L'impact du "Plan d'action pour le milieu marin" sur le marché » a été adopté le 6 mars 2024.
- Pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) : L'avis sur la « Négociation de l'accord de libre-échange UE-Thaïlande " a été adopté le 31 janvier 2024, lequel comprend une section sur "la lutte contre la pêche INN".
- Élaboration de critères de durabilité pour les produits de la pêche et de l'aquaculture : Un projet d'avis était en cours d'élaboration dans le cadre du Groupe de Travail 1, de sorte que cet engagement pouvait encore être respecté d'ici la fin de l'année opérationnelle.



- Rapport annuel sur la mise en œuvre de l'Accord de Commerce et de Coopération entre l'UE et le Royaume-Uni (Border Target Operating Mode) : Le Groupe de Travail 2 a conclu qu'il ne serait pas pertinent de poursuivre.
- Rapport économique 2023 sur l'industrie de transformation du poisson : Le travail sur le sujet devait encore être initié par le Groupe de Travail 2. Un questionnaire sera distribué aux membres afin de préparer un projet qui sera examiné lors de la réunion de septembre 2024.
- Intégration des considérations de durabilité dans le cadre des contingents tarifaires autonomes (CTA) : L'initiative, y compris l'étude justificative, n'a pas encore été rendue publique par la Commission européenne, de sorte qu'il ne sera pas possible d'atteindre l'objectif fixé.
- Règles relatives à la définition des catégories d'empreinte environnementale des produits (RCEEP) pour les produits de la pêche non transformés : Le Groupe de Discussion sur les RCEEP pour les produits de la pêche marine a été réactivé par le Groupe de Travail 3 afin de préparer la position du MAC dans le contexte de la deuxième consultation publique ouverte du Secrétariat Technique.

En ce qui concerne les réunions prévues dans le cadre du programme de travail, elles ont été organisées comme prévu, de sorte que les objectifs fixés ont été atteints.

- **Mise à jour relative à la mise en œuvre du budget par Dawlat Bik, Responsable Financier**

Le Responsable Financier a présenté une mise à jour relative à la mise en œuvre du budget pour le huitième exercice financier (2023-2024), en mettant l'accent sur la période allant d'octobre 2023 à juin 2024. En termes de recettes, la Commission a fourni la plus grande contribution financière (près de 300 000 EUR). Au moment de la présentation, les recettes réelles étaient légèrement inférieures aux recettes budgétées, ce qui est conforme à la pratique habituelle, étant donné que la Commission versera la dernière tranche à la fin de l'exercice financier. En raison de l'approbation de nouveaux membres, les recettes réelles provenant des cotisations ont été plus élevées que celles prévues au budget. Certaines contributions financières des États membres étaient encore en attente.

Le Responsable Financier a également présenté les dépenses réelles par rapport aux dépenses budgétées par catégorie budgétaire, qui comprennent : le personnel, la participation aux réunions, l'information et la préparation des réunions, les frais de fonctionnement, l'interprétation et la traduction, et d'autres contrats. L'exercice financier étant encore en cours, les dépenses réelles sont restées inférieures aux dépenses budgétées. Environ 64 % des dépenses prévues au budget ont été réalisées.

Programme de Travail de l'Année 9 (2024-2025)

- **Présentation des priorités, des objectifs à atteindre et de la planification par Pedro Reis Santos, Secrétaire Général**

Le Secrétaire Général a rappelé que la neuvième année opérationnelle couvrirait la période allant du 1er octobre 2024 au 30 septembre 2025. Conformément aux Règles de Procédure, le projet de programme de travail a été préparé par le Comité Exécutif. Conformément aux règles financières



applicables, le projet doit être soumis à la DG MARE avant la fin du mois de juillet 2024. Pour se conformer au Code belge des sociétés et des associations, le programme de travail sera approuvé par l'Assemblée générale lors de la réunion de janvier 2025.

Le Secrétaire Général a expliqué que les priorités primordiales proposées pour l'année (2024-2025) étaient assez proches de celles de l'année 8 (2023-2024). Par rapport à l'année opérationnelle actuelle, le "Cadre pour un système alimentaire durable" a été retiré de la liste des priorités, car, à la suite des élections européennes, le statut de la proposition législative restait incertain, et remplacé par "Politique Commune de la Pêche & Organisation Commune des Marchés", car le Commissaire Sinkevičius avait annoncé une évaluation complète de la politique. Les "Accords commerciaux et instruments de politique commerciale" sont restés une priorité, y compris l'éventuelle consultation publique sur la prise en compte d'éléments de durabilité dans le règlement des CTA. Le MAC adoptant de plus en plus d'avis en la matière, le "Travail forcé" a été inclus en tant que priorité. Sont restés prioritaires les points suivants : "Pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN)", "Observatoire européen du marché de la pêche et de l'aquaculture (EUMOFA)", "Obligation de Débarquement", "Comité Scientifique, Technique et Economique de la Pêche (CSTEP)", et "Règlement de Contrôle des Pêches". En ce qui concerne ce dernier, la DG MARE a exprimé son intérêt à recevoir des retours sur les actes délégués prévus.

Le Secrétaire Général a attiré l'attention sur la partie « autres sujets d'intérêt possibles » du projet, qui comprend la stratégie "De la ferme à la table", la taxonomie de l'UE et l'examen technique, la transition énergétique du secteur de la pêche et de l'aquaculture de l'UE, le plan d'action pour la protection et la restauration des écosystèmes marins, et l'initiative de l'UE relative aux algues.

Le Secrétaire Général a présenté les recommandations prévues : "Information aux consommateurs sur les produits de la pêche et de l'aquaculture, notamment dans le contexte du secteur HORECA (conjointement avec la CC Aquaculture)", "Rapport économique annuel 2024 sur la flotte de pêche de l'UE", "Évaluation du règlement sur la Politique Commune de la Pêche", "Évaluation de l'Organisation Commune des Marchés (dans le cadre de l'évaluation globale complète du règlement sur la Politique Commune de la Pêche)", "Rapport annuel sur la mise en œuvre de l'obligation de débarquement", "Aspects liés au marché du règlement révisé relatif au contrôle des pêches", "Programme de travail de l'EUMOFA, y compris les suggestions de sujets d'analyse et de discussions", "Lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) et le travail forcé, devoir de vigilance", "Commerce (par exemple, ALE, CTA, SPG)", et "Rapport économique sur le secteur aquacole de l'UE". Il a rappelé que, pour recevoir la totalité de la subvention de fonctionnement de la Commission européenne, 50 % des recommandations prévues devront être appliquées.

Le Secrétaire Général a présenté les réunions prévues, qui reflètent essentiellement le planning de l'année en cours. La principale différence est qu'au lieu d'un groupe de réunions virtuelles en novembre, il y aura un atelier sur les organisations de producteurs de l'UE, conformément à l'engagement pris dans le cadre de l'avis sur la « Sensibilisation au rôle des organisations de producteurs » adopté le 3 février 2023.

Pierre Commère (PACT'ALIM), tout en reconnaissant que le Groupe de Travail 1 abordait déjà l'initiative du CSTEP sur les indicateurs de durabilité environnementale pour les produits de la pêche,



a suggéré d'inclure un point plus général sur les indicateurs de durabilité dans la section « autres groupes d'intérêts possibles », afin de réagir à toute autre initiative potentielle.

Paul Thomas (EAPO) a indiqué que l'étude justificative sur l'évaluation de la Politique Commune de la Pêche serait lancée en septembre 2024 et durerait 12 mois. M. Thomas s'est dit prêt à travailler avec M. Commère sur la manière de rédiger la référence aux indicateurs de durabilité à ajouter dans la section « autres questions d'intérêt possibles ».

Laure Guillevic (WFF) a demandé des informations pour savoir s'il y aurait des évaluations séparées de la Politique Commune de la Pêche et de l'Organisation Commune des Marchés. Mme Guillevic a souligné l'importance de donner la priorité au cadre pour un système alimentaire durable et à la stratégie « De la ferme à la table ».

Le Secrétaire Général a répondu qu'il était risqué de prendre des engagements sur la base de la stratégie « De la ferme à la table » et du Cadre pour un Système Alimentaire Durable, car il pourrait y avoir des impacts sur le financement. Suite aux élections européennes et au nouveau collège des commissaires, l'avenir de ces initiatives reste incertain. En ce qui concerne les évaluations complètes, le Secrétaire Général a précisé qu'il n'y aurait pas d'évaluation séparée de l'Organisation Commune des Marchés, mais qu'elle constituerait une partie importante de l'évaluation de la Politique Commune de la Pêche, et qu'il s'agissait du sujet le plus pertinent pour le MAC.

Gerd Heinen (DG MARE) a confirmé que l'Organisation Commune des Marchés ferait partie de l'évaluation complète de la Politique Commune de la Pêche. M. Heinen a suggéré de reformuler la référence à ces éléments dans le projet de programme de travail afin de la rendre plus claire.

Suite aux modifications mentionnées, le Comité Exécutif a accepté de procéder à la soumission du projet de programme de travail à la Commission européenne.

- **Présentation du projet de budget par Dawlat Bik, Responsable Financier**

Le Secrétaire Général a rappelé que le cadre financier pluriannuel, le budget de la Commission, est basé sur une période de sept ans, avec une augmentation annuelle de 2 % pour refléter l'inflation. Par conséquent, conformément aux discussions antérieures avec la DG MARE, le projet de budget pour le neuvième exercice (2024-2025), avec des changements limités, avait pour objectif de refléter le budget du huitième exercice avec une augmentation de 2 %. Il a en outre rappelé qu'une fois la subvention forfaitaire annuelle approuvée, il était possible de transférer des fonds entre différentes lignes budgétaires sans demander l'approbation officielle de la DG MARE.

Le Responsable Financier a donné un aperçu des dépenses du projet de budget par catégorie : personnel, participation aux réunions, information et préparation des réunions, frais de fonctionnement, interprétation et traduction, et autres contrats. Les frais de personnel restent la principale dépense.

Le Responsable Financier a également fourni une comparaison entre le projet de budget de l'année 9 (2024-2025) et le budget de l'année 8 (2023-2024). Outre l'augmentation de 2 % des coûts dans les



différentes catégories pour tenir compte de l'inflation, les catégories « participation aux réunions » et « information et préparation des réunions » ont connu une augmentation plus importante afin de tenir compte de l'arrivée de nouveaux membres. Les recettes devraient augmenter en raison de l'accroissement du nombre de membres, de l'augmentation des contributions financières des États membres et d'une hausse de 2 % de la subvention accordée par la Commission européenne. En comparaison, le nouveau budget représenterait une augmentation d'environ 4 % au total par rapport au budget actuel.

Le Comité Exécutif a accepté de procéder à la soumission du projet de budget à la Commission européenne.

Questions diverses

- **Groupe de Discussion sur les règles relatives à la définition des catégories environnementales des produits (RCEEP) pour les produits de la pêche**

Le Secrétaire Général a rappelé que le Groupe de Travail 3 a réactivé le Groupe de Discussion sur les RCEEP pour les produits de la pêche, afin d'élaborer une position au nom du MAC avant la deuxième consultation publique ouverte du Secrétariat Technique. Suite au lancement de la consultation publique à la mi-juin 2024, le Groupe de Discussion s'est réuni le 24 juin 2024. La consultation publique sera officiellement ouverte jusqu'à la mi-juillet 2024. Alors que l'on s'attendait initialement à ce qu'il soit possible de fournir des commentaires plus tard, le Secrétariat Technique a précisé que, pour être pris en compte, les commentaires devraient être soumis avant la mi-août 2024. Par conséquent, le Groupe de Discussion devrait accélérer les travaux, et la procédure d'approbation par le Groupe de Travail 3 et par le Comité Exécutif devrait avoir lieu via des procédures écrites urgentes à la fin du mois de juillet 2024.



Résumé des points d'action

- Indicateurs de durabilité :
 - Dès réception d'une invitation officielle à participer au projet VeriFish, une décision officielle sera prise lors de la prochaine réunion ou, au préalable, par le biais d'une consultation écrite.

- Programme de Travail de l'Année 9 (2024-2025) :
 - Le Secrétariat entreprendra de soumettre officiellement le projet de programme de travail et le projet de budget à la Commission européenne.



Liste des participants

Représentant	Organisation	Rôle
Amélie Laurent	Oceana	Membre
Àngels Segura	AECOC	Observateur
Christine Absil	Good Fish Foundation	Membre
Daniel Voces de Onáindi	Europêche	Membre
Dawlat Bik	Market Advisory Council (MAC)	Secretariat
Els Bedert	EuroCommerce	Membre
Emiel Brouckaert	European Association of Fish Producers Organisations (EAPO)	Membre
Esben Sverdrup-Jensen	European Association of Fish Producers Organisations (EAPO)	Membre
Gerd Heinen	European Commission	Expert
Iñigo Azqueta Ruiz-Gallardón	ANFACO-CECOPECA	Membre
Janne Posti	Conxemar	Membre
Javier Ojeda	Federation of European Aquaculture Producers (FEAP)	Membre
Julien Daudu	Environmental Justice Foundation (EJF)	Membre
Katarina Sipic	EU Fish Processors and Traders Association (AIPCE) / European Federation of National Organizations of Importers and Exporters of Fish (CEP)	Membre
Laure Guillevic	WWF	Membre
María Luisa Álvarez Blanco	FEDEPESCA	Membre
Marian Brestovansky	European Salmon Smokers Association (ESSA)	Observateur
Massimo Bellavista	COPA COGECA	Membre
Maximilian Schwarz	Market Advisory Council (MAC)	Secretariat
Paul Thomas	European Association of Fish Producers Organisations (EAPO)	Membre
Pedro Reis Santos	Market Advisory Council (MAC)	Secretariat
Pierre Commère	EU Fish Processors and Traders Association (AIPCE)	Membre
Pim Visser	NOVA	Observateur
Quentin Marchais	ClientEarth	Membre





Market Advisory Council

Représentant	Organisation	Rôle
Rosalie Tukker	Europêche	Membre
Sara Pittonet Gaiarin	VeriFish	Expert
Thibault Pivetta	European Molluscs' Producers Association (EMPA)	Membre
Vanya Vulperhorst	Oceana	Membre
Yobana Bermúdez Rodríguez	EU Fish Processors and Traders Association (AIPCE)	Président

